

RCS : ALBI Code greffe : 8101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ALBI atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 00237 Numéro SIREN : 432 942 217 Nom ou dénomination : 3CI INVESTISSEMENTS

Ce dépôt a été enregistré le 22/10/2018 sous le numéro de dépôt 3154

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2018

Désignation de l'entreprise : Société 3 CI INVESTISSEMENTS SAS
Adresse de l'entreprise : 5 BOULEVARD CARNOT 81000 ALBI
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12
Durée de l'exercice précédent : 12

Numéro SIRET : 4 3 2 9 4 2 2 1 7 0 0 0 3 0

Néant ☐

		Exercice N clos le		N-1	
		13 11 22 01 71		13 11 22 01 61	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
	Fonds commercial (1)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ	201 799	489 180
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	16 156	13 254
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC	0	79 500
	Autres titres immobilisés	BD	BE	332 976	10 800
	Prêts	BF	BG	30 000	
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	99	99
TOTAL (II)		BJ	BK	247 955	592 833
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (I)	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
	En cours de production de biens	BN	BO	3 594 797	2 522 484
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	5 213 952	3 010 706
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (II)	Autres créances (3)	BZ	CA	512 671	645 850
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
	Disponibilités	CF	CG	1 779 631	389 871
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (III)	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		
	TOTAL (III)	CJ	CK	11 101 052	6 568 911
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	247 955	11 895 285
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	0	(3) Part à plus d'un an :
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :			Créances :
Immobilisations :					

TRIBUNAL DE COMMERCE
D'ALBI DÉPÔT DU
22 OCT. 2018
AU GREFFE

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRANTUS Informatique

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société 3 CI INVESTISSEMENTS SAS

Néant ☐

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

				Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :300.....000.....)	DA		300 000	300 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		324 696	324 696
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐	DC			
	Réserve légale (3)	DD		30 000	30 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI ☐	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ ☐	DG		422 442	422 442
	Rapport à nouveau	DII		(146 838)	753 873
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		2 137 174	(900 711)
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL		3 067 474	930 300
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		114 829	114 829
	Provisions pour charges	DQ		1 363 477	
	TOTAL (III)	DR		1 478 306	114 829
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐	DV		2 550	119 152
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		2 198 343	1 176 998
	Dettes fiscales et sociales	DY		1 027 318	106 081
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA		4 121 295	4 714 384
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC		7 349 506	6 116 615
	Ecart de conversion passif * (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE		11 895 285	7 161 743
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC			
	{ Ecart de réévaluation libre	ID			
	{ Réserve de réévaluation (1976)	IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		7 104 012	5 861 421
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EII			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

QUADRATUS Informatique

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2018

Désignation de l'entreprise : **Société 3 CI INVESTISSEMENTS SAS**Néant ☐ *

		Exercice N				Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	11 230 160	FB		FC	11 230 160
	Production vendue { biens* services*	FD		FE		FF	
		FG	1 456 846	FI		FI	1 456 846
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	12 687 006	FK		FL	12 687 006
	Production stockée*					FM	1 072 313
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	12 740
	Autres produits (1) (11)					FQ	1
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	13 772 060
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	3 623 460
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FV	6 078 743
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	91 058
	Salaires et traitements*					FY	502 563
	Charges sociales (10)					FZ	208 674
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*			GA	47 574
			- dotations aux provisions			GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	1 381 117
	Autres charges (12)					GE	4 058
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	11 937 247
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	1 834 813
PRODUITS FINANCIERS	opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH	
		Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI	209 701
	Produits financiers de participations (5)					GJ	500 000
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	570
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	500 570
						GQ	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GR	3 923
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 478
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	3 923
	2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	496 646
	3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	2 121 758

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2018

Formulaire obligatoire (article 51 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société 3 CI INVESTISSEMENTS SAS

Néant ☐

		Exercice N		Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	1 572	156 033
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	339 116	394 200
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	340 688	550 233
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HIE		159 831
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	300	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	300	159 831
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		III	340 388	390 403
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	324 972	
TOTAL DES PRODUITS (II + III + V + VII)		HL	14 613 318	1 950 637
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HNI	12 476 144	2 851 348
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	2 137 174	(900 711)
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY		
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		155 049
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier *	HP		
	{ - Crédit bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		159 946
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	4 057	10 243
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N		
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels
Cf état annexe		300		340 688
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures		Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-I/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

A l'exception des dérogations suivantes :

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

 CERTIFIÉ CONFORME

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Composition du capital social

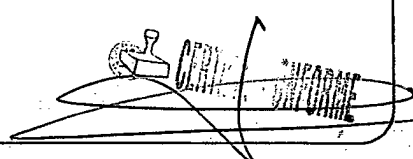
(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Provision spéciale de réévaluation

Variations de la réserve de réévaluation

Frais d'établissement

(Code du Commerce Art.R 123-186, al.4)

A handwritten signature in black ink is written over a circular stamp. The stamp contains the text "LEVY YVAN" and "Expert Comptable" around a central emblem.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Frais de recherche appliquée et de développement

(PCG Art. 831-2/2.1)

Il s'agit du détail du poste Frais de recherche et de développement au bilan.

Les dépenses engagées ont été inscrites en immobilisations, car il s'agit de frais afférents à des projets nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de rentabilité commerciale.

La durée d'amortissement est fonction de la Nature des frais engagés et de la durée de vie probable des projets.

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Dépréciation des stocks

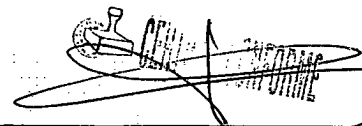
(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Opérations à long terme

Les opérations à long terme ont été évaluées en tenant compte de l'avancement des travaux et en excluant les frais financiers."
Les pertes potentielles sur les contrats à long terme déficitaires ont été provisionnées pour leur totalité.

Produits nets partiels sur travaux en cours

A handwritten signature in black ink is written over a circular stamp. The stamp contains some illegible text and a central emblem. The signature appears to be 'YVAN LEVY'.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Différence d'évaluation sur éléments fongibles

(PCG Art.831-2/11 et Art. 832-13)

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Avances ou crédits alloués aux dirigeants

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Dépréciation des valeurs mobilières

(PCG Art.831-2/3)

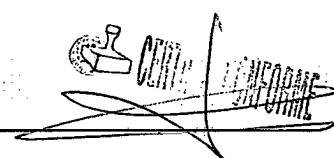
Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

Différence d'évaluation sur titres

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

A handwritten signature in black ink is written over a rectangular stamp. The stamp contains the word 'CONFORME' in a bold, sans-serif font. To the left of the stamp, there is a small circular logo or mark.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Disponibilités en devises

(PCG Art. 420-7 et 420-8)

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en Euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 200
Dettes fiscales et sociales	17 640
Total	24 840

Charges et produits constatés d'avance

Charges à répartir sur plusieurs exercices

Primes de remboursement des obligations

(Code du Commerce Art. R 123-185; PCG Art.831-3)

Ecart de conversion sur créances et dettes en monnaies étrangères

(PCG Art. 946-66 et 947-76)



ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Engagements reçus

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

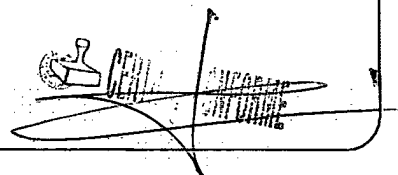
Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)



Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				brute	nette					
A. Renseignements détaillés - Filiales détenues à + de 50% - Participations détenues entre 10 et 50 %										
B. Renseignements globaux - Filiales non reprises en A - Participations non reprises en A										

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -**Produits et charges exceptionnels**

(PCG Art. 831-2/13)

Inventaire du portefeuille de valeurs mobilières

(PCG Art. 831-2/20)

Charges et produits sur exercices antérieurs

(PCG Art. 831-2/13)



Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

(Code du Commerce Art. R 225-102)

	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000
Nbre des actions ordinaires existantes		1 000	1 000	1 000	1 000
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	3 505 238	3 531 478	1 955 458	189 652	12 687 006
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	66 505	284 961	132 398	835 190-	3 878 097
Impôts sur les bénéfices	34 230	79 501	4 734		324 972
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	93 061	192 035	106 602	900 711-	2 137 174
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions		205.46	127.66	835.19-	3 553.13
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions		192.04	106.60	900.71-	2 137.17
Dividende distribué à chaque action					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	4	4	4	4	
Montant de la masse salariale de l'exercice	360 018	435 685	458 985	462 135	502 563
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	141 552	168 965	164 473	186 974	208 674

3 CI INVESTISSEMENTS
SAS AU CAPITAL DE 300.000 EUROS
5 BOULEVARD CARNOT 81000 ALBI
SIRENE 432.942.217 APE 701 F
RCS ALBI 2000 B 237

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE
UNIQUE DU 30 JUIN 2018**

Le trente juin deux mille dix huit, 5 Boulevard Carnot, 81000
Albi, La société 3 CI Investissements,
SAS au capital de 300.000 euros
Dont le siège social est 5 Boulevard Carnot, 8100 ALBI,
Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 432.942.217.00030,
Représentée par la société BG Développement, président, représenté par Bertrand Guilhem, directeur général
Associée unique de la Société 3 CI Investissements,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de Président de la Société, BG Développement, représenté par son Directeur Général, Monsieur
Bertrand Guilhem, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat, annexe et
annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017
- l'affectation des résultats de cet exercice
- la mention des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce,
- la délégation de pouvoirs en vue des formalités

PREMIERE DECISION - APPROBATION DES COMPTES

L'associé unique, connaissance prise du rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2017, approuve ces comptes, tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par
un bénéfice de 2.137.174 euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans son rapport de gestion.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge de dépenses non déductibles
du résultat fiscal.

DEUXIEME DECISION - AFFECTATION DU RESULTAT - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Affectation du résultat

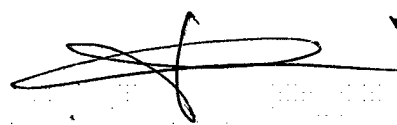
L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 2.137.174 euros de la manière suivante :

Origine

- | | |
|--------------------------------------|------------------|
| - Report à nouveau antérieur : | - 146.838 euros. |
| Résultat bénéficiaire de l'exercice: | 2.137.174 euros. |

Affectation

- | | |
|------------------------------------|-----------------|
| - Report à nouveau, soit | 1.987.174 euros |
| - Distribution de Dividendes, soit | 150.000 euros |



Rappel des dividendes distribués

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé qu'il a été distribué des dividendes au titre des trois derniers exercices :

Distribution en 2017 sur résultat 2016 :	0 euros
Distribution en 2016 sur résultat 2015 :	106.602 euros
Distribution en 2015 sur résultat 2014 :	0 euros

TROISIEME DECISION - CONVENTIONS REGLEMENTEES

Conformément aux dispositions de l'article L 227-10 du Code de commerce, l'associé unique prend acte des conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé entre la société et les sociétés ayant Bertrand Guilhem comme administrateur commun décrites dans le tableau ci-dessous :

	Sociétés bénéficiaires des prestations	
	CBS Investissements	Grand Sud Investissements
Montant facturé par 3 CI	0	0

Ces conventions correspondent à des prestations courantes facturées dans des conditions normales.

QUATRIEME DECISION - REMUNERATION

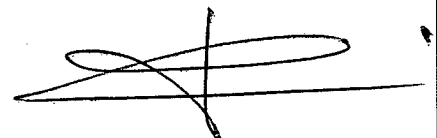
Conformément à l'article 13 des statuts de la société, l'associé unique fixe, s'il y a lieu, le montant et les modalités de la rémunération du président de la société et du ou des directeurs généraux.

Par conséquent, la rémunération du directeur général est de zéro euro. La rémunération au titre de Directeur du développement, Monsieur Bertrand Guilhem sera pour l'exercice 2017 au titre de directeur de développement d'un montant de 320.296 euro brut.

CINQUIEME DECISION - DELEGATION DE POUVOIRS EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.





Guillaume CANTIER

Expert comptable

Commissaire aux comptes

SAS 3 CI INVESTISSEMENTS

5 Boulevard Carnot

81 000 ALBI

**Rapport du Commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels **Exercice clos le 31 décembre 2017**

A l'associée unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **SAS 3 CI INVESTISSEMENTS** relatif à l'exercice clos le **31 décembre 2017**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne le rattachement à l'exercice en cours des ventes d'immeubles et des achats de travaux liés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Toulouse
Le 14 juin 2018

Guillaume CANTIER

Commissaire aux comptes


Guillaume CANTIER
Commissaire aux Comptes
8, rue Mondran - 31400 TOULOUSE
tél. 05 61 91 68 07 - Fax 05 61 91 85 56
SIREN 493 631 837

SAS 3ci Investissement
5 boulevard Carnot
81000 ALBI
SIREN: 432 942 217

Greffes du Tribunal de Commerce de 'ALBI
BP 156
81005 ALBI CEDEX

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le : 31/12/2017

Nous vous adressons sous ce pli, dûment certifiés conformes par le représentant légal :

- ☒ Bilan, compte de résultat
- ☒ Résolution d'affectation du résultat
- ☒ Rapport du commissaire aux comptes
- ☐

Ci-joint, un règlement de 48,14 € par exercice déposé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Toulouse.

Nous vous demandons de nous faire parvenir le certificat de dépôt et la facture de cette formalité à l'adresse ci-dessus indiquée.

Observations :

.....

.....

.....

Pour la société

Cachet et signature

3Ci. Investissements
5, bd Carnot - 81000 ALBI
RCS Albi 432 942 217
Tél. 05 63 80 24 84
Fax 05 63 80 24 88
Email : 3ci-investissements@wanadoo.fr